

Pierre RIVIÈRE
Elisabeth RIVIÈRE
Bernard AMOUROUX
Stéphanie LYANNAS-OTERO
Guillaume AMOUROUX



Notaires Associés

10, avenue José Cabanis
31130 QUINT-FONSEGRIVES

Adresse Postale :

BP 53244

31132 BALMA CEDEX

E-mail : office.riviereamoureux@notaires.fr

TÉLÉPHONE : 05 62 577 477

TÉLÉCOPIE : 05 32 095 903

Dossier suivi par

Stéphanie JUNQUA

stephanie.junqua.31067@notaires.fr

LE VAL MARIDATS - HECTARE / LERMA PLANELLS - STAEBLER LOT 6
156837 /BA /SJ /

ATTESTATION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Bernard AMOUROUX Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée "RIVIERE AMOUROUX ET ASSOCIES", titulaire d'un Office Notarial à 31130 QUINT-FONSEGRIVES, le 18 décembre 2024 il a été constaté la VENTE,

Par :

La Société dénommée **HECTARE**, Société par actions simplifiée au capital de 40.000.000 €, dont le siège est à CLAPIERS (34830), rue du Romarin 18 Clos des Chanterelles, identifiée au SIREN sous le numéro 351338660 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MONTPELLIER.

Au profit de :

Monsieur Jorge **LERMA PLANELLS**, Kinésithérapeute libéral, et Madame Sarah **STAEBLER**, secrétaire générale agent comptable, demeurant à TOULOUSE (31300) 4 Place Emile Mâle.

Monsieur **LERMA PLANELLS** est né à VALENCIA (ESPAGNE) le 19 avril 1988,

Madame **STAEBLER** est née à NICE (06000) le 5 juin 1991.

Ayant conclu entre eux un pacte civil de solidarité sous le régime de la séparation de biens, le 17 décembre 2020, enregistré à la mairie de SORGUES le 17 décembre 2020.

Quotités vendues :

La société dénommée HECTARE vend la pleine propriété du **BIEN** objet de la vente.

Quotités acquises :

Monsieur Jorge LERMA PLANELLS acquiert la pleine propriété indivise du **BIEN** objet de la vente à concurrence de moitié.

Madame Sarah STAEBLER acquiert la pleine propriété indivise du **BIEN** objet de la vente à concurrence de moitié.

Identification des biens

Désignation

A CLERMONT-LE-FORT (HAUTE-GARONNE) 31810 Les Maridats,
Une parcelle de terrain à bâtir
Portant **le numéro six (6)** du lotissement dénommé **LE VAL MARIDATS**.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
E	260	LES MARIDATS	00 ha 15 a 00 ca

Le lotissement a été autorisé par un arrêté délivré par Monsieur le Maire de CLERMONT LE FORT en date à TOULOUSE du 19 février 2019, portant le numéro PA 031 148 18 S0001.

L'ensemble des pièces constitutives du lotissement, dont l'arrêté susvisé, a été déposé au rang des minutes de l'office notarial nommé en tête des présentes, le 1er juillet 2024, publié au service de la publicité foncière de TOULOUSE 3, le 8 juillet 2024, volume 2024P, numéro 17879.

L'**ACQUEREUR** est propriétaire du **BIEN** à compter de ce jour. Il en a la jouissance à compter du même jour par la prise de possession réelle, les **PARTIES** déclarant que le **BIEN** est entièrement libre de toute location ou occupation et de tous encombrements quelconques.

Le terrain objet des présentes étant situé dans le périmètre du lotissement dénommé « **LE VAL MARIDATS** », l'**ACQUEREUR** reconnaît qu'il devra supporter toutes les nuisances relatives aux travaux d'aménagement du lotissement et aux travaux de construction sur les lots du lotissement, le tout sans pouvoir exercer aucun recours.

EN FOI DE QUOI la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Maître Bernard AMOUROUX

Fait à QUINT-FONSEGRIVES

Le 18 décembre 2024

